

/ Carte nationale d'identité



© Fotolia

La démarche pour obtenir ou renouveler une carte d'identité se déroule sur rendez-vous uniquement. Votre présence est exigée pour la prise d'empreinte et le dépôt du dossier. Au préalable, il convient de réaliser une pré-demande en ligne sur le site de [l'agence nationale des titres sécurisés](#).

La réalisation de la pré-demande ne dispense pas du rendez-vous en mairie.

La liste des pièces à fournir dépend de chaque cas.

Rappel

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans. Ainsi, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de sa délivrance et que la carte était encore valide le 1er janvier 2014. La durée de validité de la carte d'identité délivrée à des personnes mineures est de 10 ans.

Délai de fabrication

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative (de 15 jours à 2 mois).

Retrait de la carte

La carte doit être retirée par le demandeur au lieu du dépôt de dossier, dans un délai de 3 mois.

Liens utiles :

[Faire une pré-demande de carte nationale d'identité \(CNI\)](#)

[Pièces à fournir en cas de demande de carte nationale d'identité \(CNI\)](#)

[Acheter un timbre fiscal électronique](#)

Attention aux sites frauduleux ! La pré-demande est gratuite. Pas de frais de dossier. L'obtention d'un acte de naissance est une démarche gratuite.